



# REGLEMENT FESTIVAL U13 PITCH FEMININ *Version 1*



## Article 1 : titre de l'opération

le **Festival U13 Pitch Féminin départemental** pour la saison 2022 / 2023 est réservé aux licencié(e)s :

- U12 filles.
- U13 filles.
- U11 filles (dans la limite de trois maximum).

*À noter qu'aucune dérogation ne sera accordée aux clubs et que le nombre de joueurs(es) par équipe devra être de 12.*

le **Challenge U13 Pitch Féminin départemental** pour la saison 2022 / 2023 est réservé aux licencié(e)s :

- U12 filles.
- U13 filles.
- U11 filles (dans la limite de trois maximum) – *R.G F.F.F.*
- U14 filles (dans la limite de quatre maximum) – *Dérogation départementale.*

*À noter qu'aucune dérogation ne sera accordée aux clubs et que le nombre de joueurs(es) par équipe est de 12.*

## Article 2 : inscriptions

les inscriptions se font par les clubs par l'intermédiaire du F.A.L jusqu'au **mardi 24 janvier 2023** et sont gratuites. À noter que seulement une équipe par club, entente ou groupement est autorisée à participer à l'édition 2022/2023.

P.S : un Challenge U13 Pitch Féminin est proposé pour permettre aux équipes ne pouvant pas répondre aux prérogatives du Festival U13 Pitch Féminin (*joueuses U12F et U13F + 3 U11F maximum*) ; les équipes engagées dans ce format n'auront pas la possibilité d'accéder au Festival U13 Pitch Régional.

## Article 3 : système de l'épreuve

**Premier tour qualificatif (si nécessaire) :** les équipes engagées participeront au premier tour le **SAMEDI 25 FEVRIER 2023** selon le tirage au sort effectué lors de la commission Foot Féminin précédente. L'organisation proposée sera la suivante :

- Festival U13 Pitch Féminin : 4 équipes engagées ; les équipes seront directement qualifiées pour la finale.
- Challenge U13 Pitch Féminin : 9 équipes engagées (1 poule de 4 équipes et 1 poule de 5 équipes) ; à la suite de ce premier tour qualificatif, 4 équipes seront conservées.
- Le rendez-vous des équipes est fixé à **14h00** pour un début de plateau à **14h30**.

**Finale départementale :** les équipes qualifiées du tour qualificatif participeront le **SAMEDI 1er**

**AVRIL 2023** à la phase finale du Festival U13 départemental Pitch Féminin ou du Challenge U13 départemental Pitch Féminin (*selon engagements de départ*). Deux poules distinctes seront constituées et les équipes d'une poule ne pourront pas rencontrer celles de l'autre poule ; Les classements seront formulés selon les critères suivants :

- Mise en place de la formule dite « Échiquier » (3 rencontres par équipe).
- Mise en place des défis techniques.
- Mise en place d'un quiz éducatif (*règles de vie et règles du jeu*).

## Article 4 : déroulement de l'épreuve

### Premier tour qualificatif :

- Mise en place du défi technique « jonglerie » qui permettra de départager deux équipes en cas d'égalité au classement.
- **2 rencontres de 2x15 minutes, 3 rencontres de 20 minutes ou 4 rencontres de 15 minutes** selon les règlements de la F.F.F du football à 8 pour la catégorie U13.
- **Dans chaque poule, le classement sera établi comme suit :**
  - Victoire = 4 points.
  - Nul = 2 points.
  - Défaite = 1 point.
  - Forfait ou pénalité = 0 point.
- En cas d'égalité pour l'attribution de la place qualificative d'une poule entre plusieurs équipes, il sera tenu compte :
  - Premier critère : résultat du défi technique « jonglerie ».
  - Second critère : résultat du match joué entre les deux équipes.
  - Troisième critère : meilleure différence de buts sur l'ensemble des rencontres.
  - Quatrième critère : plus grand nombre de buts marqués.
  - Cinquième critère : tirage au sort.

**Finale départementale** : l'organisation de cette journée sera communiquée prochainement par la Commission Foot Animation & Foot des Jeunes.

## Article 5 : annexe

**Défi technique de la jonglerie** : cette épreuve se déroulera avant le début des rencontres. L'organisation devra être la suivante :

- Chaque joueuse aura 3 essais et devra tenter de comptabiliser 50 contacts de son pied fort.
- Le ballon devra être levé au pied.
- aucune surface de rattrapage ne doit être tolérée.
- L'éducateur A devra comptabiliser les joueurs de l'équipe B et inversement.
- Seuls les 8 meilleurs résultats d'une équipe seront conservés et additionnés pour donner un total sur 400.

**Finale départementale** : l'organisation des épreuves (*défis techniques « conduite de balle » et « jonglerie » + quizz éducatif*) pour cette journée seront communiquées prochainement par la Commission Foot Animation & Foot des Jeunes.